



LIGNES DIRECTRICES POUR LA GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

L'école élémentaire de Rochefort et la maternelle de Longvilliers accueilleront les enfants dont les parents sont réquisitionnés pour la gestion de la crise sanitaire

Le ministère de l'Éducation nationale accueillera les enfants des professionnels qui n'ont pas d'autre solution de garde scolarisés à l'école maternelle, primaire et au collège dans les lieux de scolarisation habituels.

Ces modalités pourront être adaptées par la suite par les recteurs, en lien avec les ARS, de manière à favoriser la cohérence pédagogique de groupes d'élèves (qui ne devront pas dépasser 8 à 10 élèves par classe).

Cet accueil s'organisera dès lundi 16 mars 2020 au matin. Les parents concernés devront, dans la mesure du possible, informer dès le week-end les directeurs d'école, les principaux de collèges et la mairie de manière à ce que cet accueil soit le mieux préparé possible.

Les parents et les enfants seront accueillis dès lors qu'ils présenteront la carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur. S'agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les ARS, il conviendra de présenter une attestation de l'ARS.

Qui sont les personnes concernées :

Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé...

Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraites, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...

Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens,

sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...

Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de la gestion de la crise.

Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.
